



2022 - Flash Info CGT – CSE n°9



Chers collègues

CESI-CGT vous propose une vision synthétique du CSE du mois de 30 de septembre et vous livre sa lecture des débats.

Télétravail

La moyenne du nombre de jours de télétravail est à 4,8 jours par mois.

Lorsque la demande de télétravail n'a pas reçu de réponse, cela vaut refus de la demande. Il en résulte parfois un manque de visibilité pour les salariés, et une surcharge pour le N+1.

CESI-CGT a demandé à la direction d'inverser cette règle. Sans réponse du manager cela vaut pour acceptation du télétravail.

Le CSE fait remarquer l'absence d'équité entre les salariés dans la mesure où ce sont les managers qui sont décisionnaires, et ce sans aucun contrôle.

Par ailleurs, nous notons qu'aucune négociation n'est envisagée quant à l'obtention d'une indemnité de télétravail pour faire face entre autres aux dépenses en énergie générées par le travail à la maison.

Changement de Mutuelle

En raison de nombreux problèmes signalés, la direction a pris la décision unilatérale de changer de mutuelle. En début d'année prochaine, nous passerons à Malakoff Médéric. La gestion côté salarié se fera avec une interface « Génération ».

Ce changement sera sans doute un progrès, les remboursements seront identiques voire supérieurs dans certains cas.



Par contre, les cotisations de prévoyance du régime de branche ont augmenté de 30% au 1^{er} juillet, avec un rattrapage sur le salaire d'octobre. Nous déplorons le fait que la direction n'ait pas souhaité augmenter sa participation, ce qui aurait permis de diminuer l'impact de cette hausse sur les salariés

Informations sur les mesures « pouvoir d'achat »

Une prime exceptionnelle de 1000€, sera versée à tous les salariés, sur la paie d'octobre.

Cette prime sera la bienvenue pour tous ceux qui peinent à boucler les fins de mois. La CGT déplore le montant qui aurait pu être beaucoup plus élevé au vu des préconisations de l'Etat. Elle ne remplacera pas pour autant une véritable augmentation de salaire, qui serait, elle, pérenne.

Notre syndicat redemande l'ouverture de négociations à la vue de l'augmentation constante des prix et des résultats de notre entreprise fruit de notre travail avec un bénéfice net encore très importante cette année.

Demande d'un audit sur la situation économique de l'entreprise

Le CSE a décidé de faire valoir son droit de demander une expertise de la situation économique de CESI. Cette décision permettra au CSE de bénéficier des compétences d'un expert-comptable.